

**VIGILANCE SYNDICALE ET FIN DU RÈGNE DE LAMIZA DU 8 FEVRIER 1974
AU 25 NOVEMBRE 1980**

**UNION VIGILANCE AND END OF LAMIZA'S REIGN FROM FEBRUARY 8,
1974 TO NOVEMBER 25, 1980**

Jean NACOULMA

Université Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso

nacoulmajean26@gmail.com

Résumé : Le présent article tente de montrer l'impact des manifestations syndicales au Burkina Faso de 1974 à 1980 sous le règne du Général Sangoulé Lamizana. Dans l'histoire politique du Burkina Faso, le mouvement syndical joue un rôle important, en ce sens que, au-delà de la défense des intérêts de ses membres, il est resté un mouvement de veille citoyenne organisée. La nature des rapports qu'il a entretenus avec les acteurs politiques à chaque étape fait de lui tantôt un collaborateur, tantôt un contrepouvoir. . A partir de 1974 avec la création du Gouvernement National pour le Renouveau, sous la gouvernance du Général Lamizana, les rapports vont se durcir des manifestations qui vont paralyser la vie sociale conduisant à la chute du Général en 1980 et mettant fin à la troisième République voltaïque.

Le présent article adopte la méthode classique de l'histoire. Il s'interroge sur la nature des rapports entretenus entre les syndicats et les acteurs politiques et s'intéresse aux manifestations qui vont marquer la fin de la gouvernance du général LAMIZANA.

Mots clés : syndicats- gouvernance-manifestations.

Abstract : In the political history of Burkina Faso, the trade union movement has played an important role. It has intervened on several occasions. Generally speaking, its role is to defend the interests of its members. However, beyond this objective, it is an organized watch that has enabled it to put an end to the management of power at certain times. As a reminder, in 1966 an uprising led in part by the unions overthrew President Maurice Yameogo. The unions will surface under the governance of General Lamizana. If at first it was a matter of collaboration, then the relationship became more difficult and strikes paralyzed social life, leading to the fall of the General and the end of the Third Republic of Volta. This leads us to ask ourselves what was the nature of their relationship and how did the end of the governance of General Lamizana manifest itself.

Key words: trade unions - governance - demonstrations.

Introduction

En 1970, l'armée, conformément à ses promesses, a remis le pouvoir à une équipe démocratiquement élue. Pour y parvenir, une constitution a été élaborée et adoptée le 14 juin 1970. Selon l'esprit de cette constitution, LAMIZANA devrait rester à la tête de l'État en tant que l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé et ce

pour quatre (4) ans¹. Les élections législatives ont vu la victoire du RDA. Gérard Kango OUEDRAOGO et Joseph OUEDRAOGO, tous leaders du parti majoritaire vont occuper d'importantes responsabilités. Le premier est nommé chef du gouvernement et le second à la tête de l'Assemblée Nationale². Ainsi furent mises en place les institutions de la deuxième République. Mais des querelles internes entre ces deux personnalités ont conduit le Général LAMIZANA à mettre fin à cette République le 8 février 1974. Un nouveau régime militaire fut mis en place. Il allait durer de 1974 à 1978 avant que s'installe la troisième République Voltaïque. La vigilance syndicale permis en outre de couper court aux ambitions de Lamizana. C'est d'ailleurs des manifestations syndicales qui vont favoriser la chute du pouvoir de la troisième République. Quelle ont été la nature des relations comment l'activisme syndicale a mis fin au règne du General ?

L'objectif principale est d'analyser les contours de l'avènement du Gouvernement du Renouveau National (GRN), de comprendre l'intention du général dans la création du parti unique puis de comprendre comment l'activiste syndicale a pu mettre fin au règne du président LAMIZANA.

A la lumière de nos recherches et analyse nous avançons l'hypothèse que pendant cette période, le mouvement syndical à travers sa vigilance et à travers ses actions concertées et organisées ont permis de mettre un terme au règne du général LAMIZANA.

C'est donc cet aspect scientifique que nous comptons montrer à travers cette étude suivant une démarche bien élaborée. Notre méthode dans le cadre de cette réflexion est celle classique de l'histoire consistant à collecter les données à partir des sources. Nous avons essentiellement travaillé à partir de deux (02) catégories de sources : les sources écrites et les sources orales. Tout en prenant en compte les informations fournies par ces sources écrites, nous nous sommes vu obligés de faire recours aux sources orales dont l'importance pour les sociétés du Burkina Faso, comme celles de l'Afrique, qui sont des sociétés d'oralité, n'est plus à démontrer. En effet, Jan Vansina « les traditions orales sont les sources les plus importantes pour l'histoire des peuples

¹ LAMIZANA Sangoulé. 1999, *Sur la brèche trente années durant*, mémoires, tome1, Paris, Jaguar conseils, p.

² LAMIZANA Sangoulé. op cit.

sans écriture. Elles sont également à l'origine de beaucoup de sources écrites, surtout de l'Antiquité et du haut Moyen Age¹⁴. » 14 Vansina (J). 1961. De la tradition orale, essai de méthode historique, Belgique, Tervuren, p.1.

Comme dans le cas des documents écrits, les informations collectées ont été traitées et classées suivant le plan de la présente réflexion. Cela nous a permis de procéder à un regroupement des faits étudiés, de confronter les sources et d'en dégager les ressemblances. L'exploitation des données nous a permis d'articuler notre réflexion autour de deux grandes parties. D'une part l'avènement du Gouvernement Renouveau National et sa politique et d'autre part les manifestations syndicales et ses conséquences.

1. Le Gouvernement de Renouveau National (GRN 8 février 1974-1978) ou la volonté caché du Général LAMIZANA

Comment s'est opérée la mise en place de ce pouvoir militaire ? Quel furent les rapports entre ce pouvoir et les syndicats ? Dans cette partie nous essayerons de trouver des réponses à ce questionnement.

1.1. Le GRN et sa politique

En janvier 1974, une polémique opposa le premier ministre Gérard Kango Ouédraogo à Joseph Ouédraogo dit Joe Weder, Président de l'Assemblée nationale entraînant une paralysie de l'exécutif. Elle est née du fait que le 31 janvier 1974, le Premier Ministre Gérard Kango avait signé un décret limitant les libertés syndicales : les grévistes seraient licenciés et de nouveaux enseignants embauchés. Cette mesure raviva l'antagonisme qui opposait non seulement le Premier Ministre à Joseph OUEDRAOGO, mais aussi les forces que chacun d'eux animait au sein de l'UDV-RDA. Ancien syndicaliste, Joseph OUEDRAOGO estima que le Premier Ministre cherchait à contrôler le droit de grève. Tant qu'il sera à la tête du gouvernement, « *je ne ferais plus voter aucun dossier à l'Assemblée Nationale*³. » On aboutit ainsi au coup d'État du 8 février 1974⁴. Ce coup d'État a été perpétré par le général LAMIZANA lui-même qui se

³ OUEDRAOGO Edouard, 1996, Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso. Éditions paalga.p.131.

⁴ KABEYA Muase Charles. 1959, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso*, Paris, ed. Karthala, p.131.

succède encore à lui-même. Comment s'est opérée la mise en place de ce pouvoir militaire ?

1.1.1. La mise en place du régime

Le deuxième régime d'exception est né du coup d'État du 8 février 1974. Le Général LAMIZANA a procédé à la dissolution de la Constitution, de l'Assemblée nationale et a interdit les partis politiques⁵. Mais les libertés syndicales et la liberté de presse restèrent garanties. Le 11 février, un Gouvernement de renouveau national (GRN) composé de quatorze (14) membres, fut mis en place. Les civils, conviés à ce gouvernement, occupèrent quatre (4) postes⁶.

Une fois de plus, le Général LAMIZANA mit en place un Conseil consultatif pour le renouveau national (CCRN) le 5 juillet 1974. Ce conseil composé des représentants des couches sociales devait favoriser la collaboration de ces divers milieux sociaux et assurer leur participation à la conception et à l'action du gouvernement. Lors de son allocution, prononcée à l'occasion de l'installation du CCRN, le Président LAMIZANA que le CCRN est une assemblée consultative chargée d'examiner et de donner des avis motivés sur toutes les questions qui lui sont soumises par le gouvernement⁷. Le conseil doit éclairer les citoyens sur le sens et la portée des décisions gouvernementales et faire en sorte qu'elles soient comprises et acceptées par l'opinion publique. Notons que les syndicats participaient au CCRN⁸. Le Général LAMIZANA s'était inspiré ici du comité consultatif qu'il avait créé sous son premier régime d'exception. La chefferie traditionnelle avait été acceptée comme élément de progrès.

Cependant, à l'occasion du XIVE anniversaire de l'indépendance de la Haute-Volta, LAMIZANA prononçait un discours dans le lequel il mettait en garde ceux qui selon lui, manipulaient les syndicats : « Nous ne permettrons pas aux politiciens de se

⁵ Proclamation du 8 février 1974 in journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 28 février 1974.

⁶ Décret N°74-8/PRES du 10 février 1974 in journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 28 février 1974

⁷ In journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 11 juillet 1974

⁸KABRE Bakary. 2005, *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, p.86.

masquer sous le nom du syndicalisme pour semer la confusion et prêcher l'anarchie et la haine⁹ ».

La participation de toutes les couches socioprofessionnelles au CCRN allait-elle permettre, comme en 1966, de calmer le front social, surtout qu'en 1975, le Général LAMIZANA va décider de créer le MNR.

1.1.2. La création du MNR

Le 29 novembre 1975, le GNR, par la voix de son Chef de l'État, Sangoulé LAMIZANA, annonce la création du Mouvement national pour le renouveau, parti unique défini comme étant le « *cadre unique pour toutes les activités économiques, sociales, culturelles et politiques*¹⁰ ». Il ressort que ce nouveau parti, né dans les casernes sans consultations, est composé essentiellement de militaires et de membres du gouvernement pour assurer la direction et pour déterminer l'orientation politique de ce parti¹¹. Aussi les syndicats devaient s'attacher à ce mouvement par la concertation et le dialogue. Plusieurs facteurs ont milité en faveur de la création de ce Mouvement :

D'abord, le contexte général en Afrique francophone s'y prêtait. La plupart des États étaient dirigés par des militaires. C'était le cas du Togo, du Mali, du Zaïre, du Niger, etc.

Ensuite, par deux fois, les civils ont montré leur incapacité à s'entendre et à bien gérer le pays. Sous la première et la deuxième et la République, le peuple, à travers les syndicats, a fait appel à l'armée pour rétablir l'ordre. D'ailleurs, s'agissant du coup d'État du 8 février 1974, le Général LAMIZANA ne disait-il pas qu'il « *est l'aboutissement logique du vœu populaire pour mettre un terme aux acrobaties politiques qui nous menaient inmanquablement à une chute irréparable*¹² » ?

⁹ KABEYA Muase Charles. 1959, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso*, Paris, éd. Karthala, P.135.

¹⁰ Coulibaly San. André. *L'exercice du droit syndical sous les régimes politiques d'exception au Burkina Faso*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, 55p.

¹¹ COMBARY Perles. Aspects du syndicalisme voltaïque : les grèves des 17 et 18 Décembre 1975, mémoire de maîtrise, Université Paris III, 1976-1977, p56.

¹² GNOUMOU Dedouza. 1984, *Le mouvement syndical en Haute Volta*, thèse de troisième cycle en sociologie, Paris III, p300.

Mais, en créant, le MNR, LAMIZANA rééditait l'erreur de Maurice YAMEOGO de mettre en place un parti unique. Pour les travailleurs, la création du MNR constitue une atteinte aux libertés démocratiques, chèrement conquises le 3 janvier 1966¹³. Comment allaient-ils se comporter ?

1.2. *Manifestations syndicales et conséquences pour le GNR*

Face à ces agissements du Général-Président, les syndicats réagirent en manifestant, et cela ne fut pas sans conséquences.

1.2.1. *Les grèves des 17 et 18 décembre 1975*

La création du MNR a été perçue par les syndicats et bien des voltaïques comme un acte antidémocratique, une manière de confisquer les libertés, surtout syndicales et politiques. Face à cette situation, la, un meeting fut convoqué pour le 30 novembre 1975, soit vingt-quatre heures après l'officialisation du mouvement¹⁴. L'USTV, la CNTV et la CSV réunirent un grand monde à la bourse du travail de Ouagadougou. Au cours du meeting, les dirigeants syndicaux dénoncèrent la politique économique et sociale du régime. En effet, la vie était chère d'autant plus que le pays connaissait une famine depuis 1973. Cependant, les aides issues de la solidarité internationale étaient détournées par ceux qui avaient le privilège de les gérer.

Au même moment, les prix du riz, du sucre, de l'huile connurent une augmentation. En plus du soutien à l'effort de guerre contre le Mali, des contributions patriotiques étaient demandées à tous les Voltaïques ayant atteint l'âge de la majorité. Les salariés devaient contribuer pour un mois de salaire, les commerçants, industriels et entrepreneurs avec le montant du droit fixe de patente. Les populations des communes, 300F et celles des autres localités, 150F. Telle était la situation socio-économique en 1975¹⁵.

Au cours de ce meeting, on retint le principe d'une grève pour les 17 et 18 décembre 1975. Les syndicats retirèrent leurs représentants du CCRN et appelèrent le peuple à la lutte. Les revendications présentées au gouvernement sont les suivantes :

¹³ COMBARY Perles. Aspects du syndicalisme voltaïque : les grèves des 17 et 18 décembre 1975, mémoire de maîtrise, Université Paris III, 1976-1977, p56.

¹⁴COMBARY Perles. 1976-1977, Op. Cit. , p.57.

¹⁵ COULYBALI San André. *L'exercice du droit syndical sous les régimes politiques d'exception au Burkina Faso*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, p.32.

- Le retour inconditionnel des préfets militaires dans les casernes ;
- La démission des représentants des travailleurs au sein du CCNR ;
- La suppression de la contribution patriotique ;
- Le relèvement général des salaires d'au moins 30% en rapport avec l'augmentation du coût de la vie d'au moins 53% ;
- Le contrôle rigoureux des prix sur toute l'étendue du territoire ;
- Le retour à la vie constitutionnelle normale ;
- L'établissement d'une déclaration solennelle garantissant les libertés syndicales et démocratiques ;
- Le règlement des contentieux Sahel et Caisses de Sécurité Sociale des détournés de vivres et de fonds¹⁶.

La grève des 17 et 18 décembre fut un succès. L'arrêt du travail était total. Toutes les couches laborieuses du pays y participèrent. L'économie du pays était bloquée pendant deux jours. Ouagadougou était une ville morte. Selon Paul Hado ZABRE :

« Quarante-huit (48) heures durant, tous les marchés, toutes les boutiques, toutes les zones économiques, même les dolotières, les tabliers, les artisans, les cireurs de chaussures étaient fermés sur toute l'étendue du territoire. L'administration publique était paralysée au plus haut point ¹⁷».

Si la grève a été largement suivie, c'est que les syndicats ont bénéficié de l'appui des partis politiques dissouts. En effet, le MNR était vu par ces derniers comme un obstacle à la conquête du pouvoir d'État. Le MLN et le RDA ont travaillé activement au rejet du MNR. Même dans les villages et les milieux où les syndicats n'avaient pas d'emprise réelle, l'arrêt du travail a été constaté, parce que sensibilisés par les partis politiques et les syndicats.

1.2.2. Les conséquences de la grève et la chute du GNR

Les événements des 17 et 18 décembre 1975 ont joué un rôle important sur le plan institutionnel au Haute-Volta. La portée du mouvement est telle que le gouvernement

¹⁶ COULIBALY San André. *op cit.*, p.32.

¹⁷ KABORE Bakary. 2005, *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, p.90.

sursoit à la création du MNR¹⁸. En effet, le 26 décembre 1975 puis le 10 janvier 1976, le Général Lamizana reçut les syndicats. Ils lui remirent une lettre dans laquelle ils exigeaient la mise en place d'un gouvernement de transition, d'une durée de 6 mois, avec pour mission principale la mise en place d'une commission constitutionnelle à soumettre au peuple par référendum, suivie d'élections libres et démocratiques¹⁹. Les syndicats demandaient également la satisfaction de leurs revendications corporatistes.

Pour accélérer la satisfaction de leur plate-forme, ils adressèrent de nouveau une lettre au Président de la république le 16 janvier 1976. Cette lettre tenait en même temps lieu de préavis de grève de soixante-douze (72) heures sur l'ensemble du territoire les 3, 4 et 5 février 1976. Pour désamorcer cette grève en vue, le Général LAMIZANA reçut les centrales syndicales, le 24 janvier 1976, et décida d'accéder à leurs revendications²⁰.

Ayant compris que les syndicats étaient déterminés et que le peuple à travers eux et les milieux politiques, ne pas voulait du parti unique, LAMIZANA revint sur ses décisions. Il augmenta les salaires de 13% et supprima la contribution patriotique²¹. Le 29 janvier 1976, dans un message à la Nation, il accepta la formation du gouvernement provisoire devant conduire la transition vers un régime constitutionnel. Le 9 février, il forma le gouvernement avec le MLN, le RDA et le PRA. Ces partis récupèrent douze (12) postes ministériels sur seize (16). Le 21 avril 1976, une commission spéciale, de 32 membres, fut mise sur pied et chargée de proposer un projet de Constitution²².

Il convient de souligner que le gouvernement, formé le 9 février avait vu la participation de Zoumana TRAORE, secrétaire général de l'USTV en qualité de ministre de la fonction publique et du travail. Cette participation de Zoumana

¹⁸ COMBARY Perles. Aspects du syndicalisme voltaïque : les grèves des 17 et 18 Décembre 1975, mémoire de maîtrise, Université Paris III, 1976-1977, p65.

¹⁹ ZABRE Hado .Paul, 2005, cité par Kabore B. *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, p.91.

²⁰KABORE Bakary. 2005, *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, université de Ouagadougou, p.91.

²¹ COMBARY Perles. Aspects du syndicalisme voltaïque : les grèves des 17 et 18 Décembre 1975, mémoire de maîtrise, Université Paris III, 1976-1977, p65.

²² YARGA Larba cité par KABORE Bakary. *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, 2005, p.91.

TRAORE a été qualifiée de trahison par les autres organisations syndicales puisqu'elles avaient décidé de ne participer à aucun gouvernement²³. L'USTV et isolée par les autres organisations syndicales et ce jusqu'en 1979, date à laquelle Zoumana TRAORE a été écarté de la tête de l'USTV. Il est allé au gouvernement sans l'aval de son syndicat²⁴. À l'analyse, on constate que cet acte était hautement politique. En effet, jusqu'au 9 février 1976, date de la formation du gouvernement, Zoumana TRAORE était militant MLN. À travers le SUVESS et le SNEAHV, ce parti avait une influence sur l'USTV. En acceptant donc d'aller au gouvernement sans l'aval de son syndicat, le secrétaire général de l'USTV montrait, par-là, qu'il quittait le MLN pour un autre parti²⁵. Il a été d'ailleurs député des Hauts-Bassins aux législatives d'avril 1978 au compte du PRA. Dès lors, le SUVESS et le SNEAHV, dont la plupart des militants étaient MLN, quittèrent l'USTV pour la CSV. L'USTV sombra dans une léthargie, Zoumana TRAORE refusant jusqu'en 1979 de convoquer le congrès²⁶. Cette version est également confirmée par Boukary KABRE²⁷.

Cette pratique se voit également dans le premier gouvernement du Togo indépendant : le secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés du Togo (USCT), Paul AKOUETE, fut nommé Ministre du Travail²⁸. Cette nomination divisa également les responsables de l'USCTC.

Toutes les mesures prises par le Général LAMIZANA, à savoir la formation d'un gouvernement de transition, la création de la commission constitutionnelle, consacraient la dissolution du GRN, du MNR et la marche vers la IIIe République ; elles montraient aussi la sagesse du Général LAMIZANA et de son équipe. Ils ont accepté de se conformer au vœu du peuple. Ils ne pouvaient imposer, le MNR par la

²³ Entretien avec M. OUEDRAOGO Salif, conseiller USTV, Bourse du travail, Ouagadougou 11/08/2011

²⁴ Entretien avec M. OUEDRAOGO Salif, op cit.

²⁵ NAMA Mamadou, Entretien avec secrétaire général USTB, Bourse du travail, 11/08/11

²⁶ Entretien avec M. OUEDRAOGO Salif, op cit.

²⁷ KABORE Bakary. 2005, *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, p.92.

²⁸ KIBALO Bagnan. 2014, *Syndicalisme et pouvoirs publics au Togo (1944-2006)*, thèse de doctorat unique en Histoire, université de Lomé, p.178.

force comme, cela se faisait ailleurs. Il n'y eut pas de crimes politiques, le respect de la vie humaine était de mise.

Avec la formation du gouvernement de transition, le front social connut une accalmie, par ce que les partis politiques, qui influençaient les syndicats, y participaient. Toutefois, il fut confronté à des remous lorsque, à la suite du remaniement ministériel du 13 janvier 1977, le MLN fut écarté. Les secteurs contrôlés par la CSV furent paralysés du 5 au 12 décembre par des grèves²⁹.

1.3. Rôle des syndicats dans la chute de la troisième République voltaïque (23 décembre 1978 au 25 novembre 1980)

Dès la mise en place des institutions de la troisième République, la lutte était engagée entre pouvoirs politiques et syndicats. Cette lutte, âpre, voyait son dénouement avec ce qu'il est convenu d'appeler la « crise scolaire d'octobre-novembre 1980 ».

Avant de voir le déroulement de cette crise qui mit fin à la troisième République, il convient d'examiner la situation sociopolitique avant le mois d'octobre 1980.

« Le chômage battait son plein. Au fil des jours, les libertés démocratiques devenaient une peau de chagrin. Tout ceci prouvait aux travailleurs que, non seulement c'est le système néocolonial qui persistait, mais encore qu'aucun parti n'envisage d'aller contre ce système. Dès lors les syndicats iront souvent en grève pour la satisfaction de leurs revendications. Et chaque mouvement de grève était comme un coup asséné à un moribond³⁰ ».

Le 26 mai, le SYNTSHA déclençait une grève illimitée. Elle ne prit fin que 84 jours plus tard, après que le gouvernement eut consenti des indemnités substantielles³¹.

Le 23 mai 1978, ce fut trois (3) des quatre (4) centrales syndicales du pays qui entraient en grève illimitée : l'OVSL, la CNTV et la CSV. Elles protestaient contre l'arrestation et l'incarcération, à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou du Secrétaire Général de l'OVSL, Boniface KABORE et de son adjoint Abdoulaye IRA,

²⁹ KI-ZERBO Joseph, 1991, Histoire de l'Afrique, Paris, Hatier, p517.

³⁰ NAON Kobina. 1982, *Syndicats et pouvoir politique en Haïte –Volta*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, p.61.

³¹ KABORE Bila Roger. 2002, *Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*, Paris L'Harmattan, p.129.

au motif qu'ils avaient usé de propos diffamatoires à l'endroit du chef de gouvernement³².

Lorsqu'à la rentrée scolaire de 1980, les enseignants décidèrent d'une grève illimitée jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications, ce fut le coup qui emporta la troisième République³³. En effet, les enseignants du primaire, par leur syndicat, le (SNEAHV) décidèrent de fermer leurs classes jusqu'à la satisfaction de leurs revendications qui étaient :

- L'annulation pure et simple des affectations arbitraires de deux des leurs : Baba Hamidou OUEDRAOGO (Secrétaire général du SNEAHV) et Ali Pascal ZOUNGRANA (Inspecteur de l'enseignement primaire à Ouagadougou).
- Le rétablissement de l'équilibre administratif et pécuniaire suite au reclassement grade pour grade et échelon pour échelon des instituteurs adjoints en B2.
- Le relèvement des indemnités de logement et de direction d'école.
- L'annulation du concours d'entrée à l'Institut national d'administration scolaire de Paris (INAS), organisé « clandestinement », et le retour au pays des quatre admis partis en stage à l'issue de ce concours³⁴.

Bien que, par sa lettre n°512/PRES/CAB/SP du 9 juin 1980, le gouvernement se dise engagé à satisfaire toutes les revendications du syndicat, il avait, en fait, ignoré le problème de l'INAS et des mutations arbitraires. Sur ces deux points, il demeurait catégorique.

Le conflit gouvernement-syndicat s'étant déclenché, menaces, intimidations, agressions à l'encontre des grévistes n'avaient pu empêcher ce dernier de continuer sa lutte pour la satisfaction de leurs revendications.

Le syndicat était d'autant plus encouragé à continuer car sa lutte s'inscrivait en droite ligne avec celle de l'ensemble des travailleurs voltaïques. Dès lors, il allait bénéficier du soutien non seulement de l'ensemble du mouvement syndical, mais encore de la grande partie de l'opinion publique.

³² OUEDRAOGO Edouard. *Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso*, Ouagadougou, éd. Paalga, p.196.

³³ NAON Kobina, 1982. *Syndicats et pouvoir politique en Haïte-Volta*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, p.62.

³⁴ NAON K.1982, *Op Cit.* p62

Le 13 octobre, les trois centrales syndicales (CNTV, OVSL, USTV) rencontraient le président de la République pour essayer de renouer le dialogue interrompu entre lui et la CST, centrale mère du SNEAHV. Mais aucune satisfaction ne sortit de cette rencontre³⁵.

Les 14, 15, et 16 octobre, la CSV observait une grève de soutien au SNEAHV³⁶.

Le 18 octobre, le Front progressiste voltaïque (F.P.V)³⁷, lors d'une conférence de presse, apportait son soutien au SNEAHV, après avoir « souhaité » vainement, auprès du Général LAMIZANA un Gouvernement d'Union Nationale. L'opposition voulait passer par les syndicats pour assouvir ses besoins. A la même date du 18 octobre, 1980, la CNTV, l'OVSL et l'USTV organisaient un meeting d'information à la Bourse du travail de Ouagadougou et apportaient leur soutien aux grévistes³⁸.

À partir du 20 octobre, le SUVESS observait un mouvement de boycott des corrections des devoirs qui aboutit à la grève illimitée de soutien du 29 octobre.

Les 14 et 15 novembre, le SNEAHV organisait une marche pacifique de protestation qui a été réprimée par les autorités de la troisième République³⁹.

C'est alors que, contre toute attente, l'armée rejaillissait au matin du 25 novembre 1980, récupérant ainsi, pour la troisième fois en deux décennies, le fruit de la lutte des travailleurs.

En somme, à partir du 8 février le mouvement syndical connaît une période très mouvementée. Si le régime militaire (1974-1978), a aussi associé les forces sociales à la gestion des biens publics, il s'était discrédité en voulant créer le MNR. Par les grèves de décembre 1975, les syndicats montrèrent qu'ils n'admettaient pas un régime dictatorial. Les relations entre les syndicats et la troisième République, furent également conflictuelles. En effet, face à une agitation du paysage social, les syndicats

³⁵KABEYA Muase Charles. 1959, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso*, Paris, éd. Karthala, P 14.

³⁶NAON Kobina. 1982, *Syndicats et pouvoir politique en Haute-Volta*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, p63.

³⁷ Le Front Progressiste Voltaïque est un parti politique née de la fusion entre le l'Union progressiste voltaïque, le Front du Refus et les indépendants du Yatenga.

³⁸ PILLET Elisabeth, 1986, *Le Burkina Faso (ex Haute-Volta), introduction historico-politique*, Mémoire de maîtrise, Université de Genève, pp.10-11.

³⁹NAON Kobina, 1982, *Syndicats et pouvoir politique en Haite-Volta*, mémoire de maîtrise, ESD, Ouagadougou, p.63.

reprendrons du service, cependant, n'est-on pas en droit de penser au regard des faits que la lutte syndicale profite le plus aux partis politiques ? À ce propos Mamadou Baro avance :

*« Le syndicalisme révolutionnaire se s'interdit pas de se prononcer sur la question politique. Cependant, sa limite est sa capacité à prendre et à gérer le pouvoir d'État. Le syndicat ne possède pas les capacités de gestions de la chose politique. Le syndicat regroupe des travailleurs, sans tenir compte des obédiences, politique, religieuse et idéologique. Il ne peut représenter une seule classe et prétendre prendre le pouvoir. Il n'a pas une vision politique sur tous les secteurs de la vie de la nation (santé, foncier, armée, économie,...) mais il peut jute avoir une orientation ».*⁴⁰

Boniface Kabore de conclure : « Nous, nous n'avons pas d'armes, nous ne pouvons pas prendre le pouvoir. Nous préparons seulement la place pour les autres. »⁴¹

D'une manière générale, les deux premiers régimes d'exception doivent leur mise en place aux luttes syndicales. Le premier régime militaire (1966-1970) avait accepté d'associer les partis politiques, les syndicats et les autres forces sociales à la gestion de la chose publique. Cette manière de faire avait permis au régime de mener à bien sa politique d'assainissement des finances publiques. Cette politique fut faite au mépris des conditions de vie et d'existence des travailleurs. Malgré cela, le front social était resté calme jusqu'à la fin de l'année 1969, date à laquelle le SYNTSTHA est allé en grève. C'est la preuve qu'aucune politique économique ne peut réussir sans l'aval des organisations des travailleurs.

Conclusion

Certes, en 1966, ils ont arraché le pouvoir pour le confier à l'armée, en décembre 1975, ils l'ont arraché des mains de l'armée pour faire triompher les idéaux démocratiques. Ils ont été les défenseurs de la démocratie et du multipartisme. Ils sont allés au-delà des revendications corporatistes pour exiger l'État de droit⁴². Face à l'incapacité des partis politiques à lutter pour cette cause, il a fallu les syndicats pour

⁴⁰ BARRO Mamadou, SG F-SYNTER de 1996 à 2017, entretien réalisé au siège du F-SYNTER à Ouagadougou.

⁴¹ KABEYA M.C.Op. Cit.

⁴² KABORE Bakary. 2005, *Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987*, mémoire de maîtrise, en histoire, Université de Ouagadougou, p.93.

se mettre à l'avant-garde de la lutte. Ils ont su taire leur divergence idéologique pour se mettre au service de la démocratie. Par leur engagement de décembre 1975, engagement soutenu par leurs tuteurs politiques, nous pouvons conclure avec Norbert ZONGO que c'était déjà une forte implication du mouvement syndical dans la lutte politique de notre pays pour l'instauration des droits de l'homme et des droits politiques⁴³. Le régime de LAMIZANA ne fut pas le régime modèle dans le respect des libertés syndicales ou politiques. Mais, c'est durant cette période que les syndicats ont le mieux joui des retombées du mouvement syndical. Bien sûr, ces droits acquis n'étaient pas un cadeau du président, mais une conquête des syndicats par leurs luttes périodiques.

Sources écrites et audio visuelles

Décret N°74-8/PRES du 10 février 1974 in journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 28 février 1974

Journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 11 juillet 1974

Proclamation du 8 février 1974 in journal officiel de la République de la Haute-Volta N°9 du 8 février 1974.

Sources orales

Nom et Prénom	Age	fonction	Date et lieu de l'enquête
BARRO Mamadou	Né en 1955	SG F-SYNTER de 1996 à 2017	18/ janvier 2012 siège de la F-SYNTER Ouagadougou
NAMA Mamadou,	Né en 1947	Secrétaire général USTB	Bourse du travail, 11/08/11

⁴³ ZONGO Norbert. Conférence sur le thème « syndicalisme et politique », le 5 décembre 1998 à Koudougou.

OUEDRAOGO Salif,	Né en 1946	conseiller USTV,	Bourse du travail, Ouagadougou 11/08/2011
---------------------	---------------	------------------	---

Références bibliographiques

- COMBARY Perles. 1977. Aspects du syndicalisme voltaïque : les grèves des 17 et 18 Décembre 1975, mémoire de maitrise, Université Paris III, -, 89p.
- COULOUBALY San André.1985, L'exercice du droit syndical sous les régimes politiques d'exception au Burkina Faso, mémoire de maitrise, ESD, Ouagadougou, 55P.
- ECHAUDEMAISON, Claude-Danièle. (Dir), 2001, Dictionnaire d'Économie et de sciences sociales, 5ème édition, Nathan, Paris, 541p.
- FRAGNIERE Jean-Pierre. 1996, Comment réussir un mémoire, Paris, DUNOD, 2e édition, 111p.
- KABEYA Muase Charles. 1989, Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina Faso, Paris, Karthala, 252p.
- KABORE Bila Roger. 2002, Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000, Paris L'Harmattan, 667p.
- KABRE Boukary. 2005, Les luttes syndicales dans l'évolution politique du Burkina Faso de 1960 à 1987, mémoire de maitrise en Histoire, Université de Ouagadougou, 157p.
- KIBALO Bagnan. 2014, Syndicalisme et pouvoirs publics au Togo (1944-2006), thèse de doctorat unique en Histoire, université de Lomé, 624p.
- KI-ZERBO Joseph, 1991, Histoire de l'Afrique, Paris, Hatier, p517
- LAMIZANA Sangoulé. 1999, Sous les drapeaux, mémoires, tome1, Paris, Jaguar conseils, 284p.
- NAON Kobina. 1982, Syndicats et pouvoir politique en Haute -Volta, mémoire de maitrise, ESD, Ouagadougou, p63.
- OUEDRAOGO Edouard, 1996, Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso. Éditions paalga, 285p.
- ROMELAER Pierre et KALIKA Michel, 2011, Comment réussir sa thèse, la conduite du projet de doctorat, Paris, DUNOD, 2e édition, 111p.
- PILLET Elisabeth, 1986, Le Burkina Faso (ex Haute-Volta), introduction historico-politique, Mémoire de maitrise, Université de Genève, 120p.